

## **Synthèse des contributions des participants à l'atelier 5**

**L'éducation culturelle, l'action culturelle, la sensibilisation et la médiation** : comment créer des conditions de rencontre avec les œuvres et avec les artistes et ce à tous les âges ? Comment développer des pratiques artistiques, de sensibilisation et de médiation adaptées aux publics et aux territoires ? Comment faire du patrimoine un outil de construction de la nouvelle identité régionale, le connaître et le faire connaître dans toutes ses composantes, patrimoine matériel et immatériel ? Comment rendre complémentaire l'Education au sens scolaire ou universitaire et l'Education populaire dans l'émancipation des publics ?

Modération : Evelyne Peignelin et Mathilde Viillard - Région Nouvelle-Aquitaine

---

### **Introduction**

Les animatrices rappellent la volonté d'organiser une réflexion vraiment collective et partagée pour faire émerger des points de convergence sur le secteur culturel et l'éducation artistique.

Il est procédé à un bref rappel des thématiques abordées en conférence territoriale de la Culture Numéro zéro :

- comment permettre les rencontres œuvres/artistes/publics à tout âge ?
- comment permettre une pratique ou médiation artistique adaptée aux publics et habitants des territoires ?
- comment faire du patrimoine un outil de construction de l'identité régionale ? Comment l'action culturelle peut l'activer en vue d'identités régionales partagées ?
- quelle complémentarité Éducation scolaire/éducation populaire ?

Il est enfin précisé que les échanges doivent permettre de se positionner sur les pistes de travail prioritaires pour les prochains ateliers, en partant éventuellement des questions présentées ci-avant ou sur d'autres questions jugées plus prégnantes.

### **Synthèse des échanges**

La première question qui se pose concerne le patrimoine : quelle est sa place dans le cadre de cette réflexion sur l'éducation artistique et culturelle ?

Doit-on le traiter séparément ?

Si le patrimoine est reconnu comme un vecteur d'animation important, de développement du territoire, tant sur le plan culturel, économique ou de cohésion sociale, il ne doit pas y avoir d'approche sectorielle de l'EAC.

On parle de droits culturels, ce qui est transversal c'est le public, c'est la question de l'émancipation des publics ou plutôt des populations, terme jugé plus approprié.

Les publics et/ou populations doivent donc être la préoccupation centrale. L'EAC met en avant des droits qui doivent être identifiés.

Par ailleurs, la notion de parcours du jeune, de la maternelle à l'Université, est à prendre en compte et l'approche territoriale s'avère être un bon niveau pour réunir les acteurs mobilisables autour des parcours d'éducation artistique et culturelle. L'exemple de la résidence d'artistes montre qu'on peut aller au-delà d'une rencontre artistes/jeunes, elle doit favoriser la mixité des publics dans la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres. Cette échelle territoriale qui semble pertinente à tous resterait cependant à définir.

Il apparaît évident que tous les acteurs font de la médiation, notamment par le vecteur de l'œuvre, mais il est convenu aussi qu'il faudrait plutôt rentrer par la personne et son PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel).

Cela suppose cependant des moyens financiers pour accompagner l'émancipation de chaque personne au travers de son PEAC. La question est posée aux collectivités territoriales et plus particulièrement à la Région.

A ce sujet, il est proposé de créer des chartes où l'EAC serait la condition de l'obtention de subventions locales et régionales. Les collectivités doivent aussi veiller à un traitement équitable et un équilibre des territoires. Il convient également de ne pas cibler les seuls grands opérateurs, mais de penser également aux petites structures.

A ce stade de la réflexion, se pose la question de « Pourquoi l'EAC » ? En effet, les observations de chacun ne permettent pas de dégager des pistes communes de travail.

Après avoir écarté l'approche sectorielle, il apparaît important dans un 1<sup>er</sup> temps de définir les périmètres de l'EAC en :

- identifiant les freins et les moteurs,
- définissant ce qu'il serait intéressant de faire ensemble.

Dans ce sens, l'atelier est recentré sur la nécessité de se décider collectivement sur des priorités et les pistes à dégager.

Avant de répondre à cela, plusieurs participants expriment un regret d'un présent atelier trop important (40 participants), leur souhait de travailler en sous-groupes pour les prochaines réunions, et d'avoir l'intervention un professionnel pour expliquer ce qu'est exactement l'EAC...

A ce sujet, il est également signalé la nécessité d'informer et de convaincre les élus de l'importance de la culture et de l'éducation artistique et culturelle. Faire de la politique c'est s'occuper des populations. Il faut que la culture soit intégrée à la vie quotidienne des populations.

Toute collectivité, et particulièrement la Région, doivent définir une politique d'éducation artistique et culturelle et y associer tous les partenaires socioculturels, ainsi que le secteur privé notamment les entreprises.

En synthèse des différents échanges, il est convenu que les 2 prochaines réflexions devraient porter sur :

- 1 - l'identification des freins et des moteurs du travail ensemble en EAC,
- 2 - la nécessité d'une équité territoriale en EAC : moyens, territoires, diversité des populations...

Il est également proposé de ne pas sectoriser par thématique et/ou par discipline, et de ne pas traiter de façon distincte le patrimoine, le spectacle vivant, etc...

Il est rappelé la demande des participants d'avoir, lors du prochain atelier de travail, l'intervention d'un professionnel de l'EAC afin d'en connaître tout le périmètre, de définir une méthodologie de travail et par ailleurs d'envisager une conception de l'atelier en sous-groupes.